AR-Préfecture
095-219503943-20260701-3-AR
Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 01-07-2026
Publication le : 01-07-2026

N° 2026/109

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an **DEUX MIL VINGT SIX** le **25 juin** à 20 heures 00. Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans la salle L'Intemporelle en séance publique, sous la présidence de Monsieur Pierre-Edouard EON, Maire.

Étaient présents :
MM/Mmes : Pierre-Edouard EON (+1) Maire, Alexandre DOHY(+1), Catherine GAUTIER (+1), Patricia JOGEE, Hubert MARCHAIS (+1), Estelle PECQUEUX, Eric LEMAIRE, Solène LE MOAL, Jean-Marc PECQUEUX, Jeanne BEURY-JOSSELIN (+1), Grégory CROZZOLO, Elodie TEIXEIRA, Eric LEROYER, Audrey MERI, Marie-France HOFFMANN, Philippe MONTAIGNE, Marianne DECONINCK, Marc BOURALY, Joséphine VIN, Frédérique DOHY (+1), Jérôme DURIEUX, Sandrine LE BELLER, Bruno LE DISEZ formant la majorité des membres en exercice.

Date de convocation :
18 juin 2026

Date d'affichage :
19 juin 2026

Nombre de conseillers

En exercice :	29
Présents :	23
Votants :	29

Étaient absents représentés :
Laurence BARTHELEMI représentée par Hubert MARCHAIS
Rémi DU PELOUX représenté par Catherine GAUTIER
Stanislas BARTHELEMI représenté par Pierre-Edouard EON
Frédérique BACQUET représentée par Frédérique DOHY
Pascal FRANCK représenté par Alexandre DOHY
Hugo SAUNIER représenté par Jeanne BEURY-JOSSELIN

Marie-France HOFFMANN est désignée secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

OBJET : Adhésion de la Ville à diverses associations et organismes – Adoption d'une note cadre

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29 et suivants ;

Considérant que la commune est amenée à adhérer à différents organismes, associations et réseaux professionnels afin de bénéficier d'une expertise technique, juridique et institutionnelle, de favoriser la mise en réseau des élus et des services, d'accompagner la mise en œuvre des politiques publiques locales et de contribuer au développement des projets communaux ;

Considérant l'intérêt pour la commune d'adhérer ou de renouveler son adhésion aux organismes suivants :

- Club Commerce de la Chambre de commerce et d'industrie du Val-d'Oise ;
- AFIGESE (Association Finances Gestion Évaluation des collectivités territoriales) ;
- Association des Maires d'Île-de-France (AMIF) ;
- Association des Maires de France (AMF) ;
- Association nationale des élus en charge du sport (ANDES) ;
- Union des Maires du Val-d'Oise (UMVO) ;
- Fondation du Patrimoine ;
- IFAC ;

- Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) ;

Considérant que les crédits nécessaires sont prévus ou seront inscrits au budget communal ;

Après avis de la commission des Finances, Affaires générales et Intercommunalité en date du 17 juin 2026,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité :**

Approuve la note-cadre relative aux adhésions de la commune aux associations et organismes susmentionnés ;

Autorise l'adhésion, le renouvellement ou le maintien de l'adhésion de la Ville de Méry-sur-Oise aux organismes suivants :

- Club Commerce de la CCI du Val-d'Oise ;
- AFIGESE ;
- AMIF ;
- AMF ;
- ANDES ;
- UMVO ;
- Fondation du Patrimoine ;
- IFAC ;
- CAUE.

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout bulletin d'adhésion, convention, appel de cotisation ou document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération ;

Précise que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits au budget communal de l'exercice en cours et des exercices suivants, au chapitre 011 – Charges à caractère général.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Méry-sur-Oise, le 26 juin 2026

La secrétaire de séance

Marie-France HOFFMANN
Conseillère municipale

Le Maire,

Pierre-Edouard EON
Vice-président du Conseil départemental du Val-d'Oise